

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE CONCERNANT LE COTEAU DE LA MAIRIE PHASE 1 DU 12.04.2021 AU 11.05.2021

	Date de l'observation	Support	THEMATIQUE	Observations et propositions	Synthèse des observations et propositions	Observation du responsable du projet
1	20/04/2021	Registre	-	Excellentes perspectives que ces aménagements envisagés	-	Cette observation n'amène pas de commentaire
2	21/04/2021	Registre	-	Très bel aménagement à l'image de notre commune	-	Cette observation n'amène pas de commentaire
3	11/05/2021	Registre	Stationnement et aménagement	<p>J'ai examiné par le détail le projet : j'apprécie beaucoup l'implantation de verdure supplémentaires et vos cheminements doux.</p> <p>Une question : envisagez-vous un cheminement doux entre le nouveau parking parsemé d'arbres (à la hauteur de l'ancienne école Anatole France) et le chemin existant entre l'arrière de l'église (et l'entrée sud ouest du Parc de la Perraudière) et l'entrée de l'Hôtel de Ville ? Cela pourrait permettre un lien plus direct entre le Coteau de la Mairie et le Parc de la Perraudière... Ou, autre hypothèse, la création d'une passerelle entre le Parc de la Perraudière (à hauteur du jet d'eau) et le nouveau parking de l'école A. France (avec, bien sûr, des marches).</p> <p>Seconde question : supprimer les places de parking devant l'ancienne mairie est une très bonne idée (à condition de valoriser cet espace - arbres - fleurs - etc ?), mais, vous le savez, les places de parking sont très recherchées : avez-vous une solution pour remédier à cette suppression ?</p> <p>Votre projet est, à beaucoup d'égards, très intéressant.</p>	<p>Est-il envisager un cheminement doux entre le nouveau parking et le chemin existant entre l'arrière de l'église et l'entrée de l'Hôtel de Ville ?</p> <p>Ou la création d'une passerelle entre le Parc de la Perraudière et le nouveau parking A. France ?</p> <p>Quelle solution pour palier à la suppression des places de parking devant l'ancienne mairie ?</p>	<p>L'un des objectifs du projet est de favoriser les circulations douces. Il est ainsi prévu un cheminement doux reliant le nouveau parking au niveau de l'ancienne école Anatole France et l'Eglise. Ce cheminement se poursuit notamment jusqu'au portail de l'entrée sud-ouest du Parc de la Perraudière, et continue jusqu'à l'entrée de l'Hôtel de Ville (cf Plan de principes des cheminements doux, dans le dossier de concertation préalable). Pour des problèmes de nivellement, il n'est pas possible de prévoir un cheminement différent sur le domaine public. Une traversée directe entre le nouveau parking et le Parc de la Perraudière est, en outre, impossible car cela nécessiterait de passer sur des propriétés privées.</p> <p>La suppression des places de parking devant l'ancienne Mairie est palliée par la création du nouveau parking au niveau de l'ancienne école Anatole France (création d'une soixante de places dont 6 places PMR).</p>

NB	12/05/2021 (observation hors délai)	Registre	Stationnement	<p>Bonjour, je viens de prendre connaissance du projet du vert et des cheminements doux me semblent tout à fait pertinents. J'ai aussi identifié que les places de parking à côté de l'église seront supprimées. Je suis donc un peu inquiète car j'habite quai de la Loire et je n'ai pas une place de parking. J'aimerais donc qu'on envisage des places de parking réservées aux habitants des lieux car ce changement aura un grand impact dans notre cadre de vie. Ces places là étant déterminantes pour nous dans le quotidien (courses, déplacements avec nos enfants de bas âge).</p> <p>Je vous remercie de prendre en compte mes considérations et je profite pour vous féliciter pour ce projet.</p> <p>Cordialement.</p>	<p>Proposition de créer des places de stationnement réservés aux habitants riverains pour palier à la suppression des places à côté de l'église.</p>	<p>Les places de stationnement situées sur le domaine public ne sont pas réservées aux riverains, cet usage privatif nécessitant une autorisation par le gestionnaire du domaine public concerné délivrée en application de l'article L.2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Cette autorisation, au caractère précaire et révocable, donne lieu au versement, par le ou les bénéficiaires, d'une redevance qui constitue la contrepartie des avantages consentis à l'occupant.</p> <p>En l'espèce, il est toujours possible de stationner sur le parking de l'Eglise pour le quotidien et également de stationner sur le nouveau parking au niveau de l'ancienne école Anatole France.</p>
NB	25/05/2021 (observation hors délai)	Mail	Dénomination	<p>Monsieur, Madame,</p> <p>J'ai pris connaissance avec une certaine fierté du projet d'aménagement du coteau de la Loire à Saint-Cyr-sur-Loire. Je retrouve le quartier où j'ai vécu avec mes parents ma douce enfance. En effet, mon père André TESTU, fut de 1953 à 1966 directeur de l'école de Anatlor France où ma mère fut institutrice. C'est à sa demande que cette ancienne mairie école de garçons, devint école Anatole France. Aussi serait-il possible de commémorer cette initiative en donnant son nom à un lieux publics du quartier ?</p> <p>Avec mes remerciements.</p>	<p>Proposition de donner le nom d'André TESTU à un lieu public du quartier.</p>	<p>Cette proposition va être mise à l'étude.</p>